



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P424\_2020

Date : 04/12/2020

**OBJET : Travaux d'extension du réseau d'eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Barneville-Carteret – secteur Plage**

### Exposé

Des travaux d'extension du réseau d'eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Barneville-Carteret – secteur Plage sont nécessaires.

Une consultation a donc été lancée le 10 juillet 2020 selon une procédure adaptée en vue de conclure un marché public de travaux en qualité d'entité adjudicatrice.

Au terme de l'examen des candidatures, de l'analyse et du classement des offres, l'entreprise ci-dessous présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation :

**Société SITPO  
5 rue de la Vallée Cagnon  
50180 AGNEAUX**

Aussi, il est proposé de signer le marché avec l'entreprise indiquée ci-dessus.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2020\_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2123-1-1°,

### Décide

- **De signer** le marché public de travaux relatif aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées et de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Barneville-Carteret – secteur Plage avec la société SITPO (50180 AGNEAUX) pour un montant de 200 824,50 € HT, soit 240 989,40 € TTC,
- **De dire** que le marché débute à compter de la date de notification,
- **De dire** que la dépense se fera sur le budget annexe eau 09, ldc 18986 et assainissement 10, ldc 26529,
- **De solliciter** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**